

Gouvernement du Québec

Décret 926-2001, 9 août 2001

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs qui se tiendra le 10 août 2001 à London (Ontario)

ATTENDU QUE se tiendra à London, Ontario, le 10 août 2001, une conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs ;

ATTENDU QUE les sujets qui seront discutés à cette conférence intéressent le gouvernement du Québec et que, de ce fait, il importe d'assurer une participation du Québec ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport, du ministre d'État aux Régions et ministre de l'Industrie et du Commerce et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QUE le ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport dirige la délégation québécoise ;

QUE la délégation québécoise soit en outre composée de :

Monsieur France Maltais
Directeur de cabinet
Cabinet du ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport

Monsieur Jean-Pierre Bastien
Directeur général
Secrétariat au loisir et au sport

Monsieur Alain Lavarenne
Directeur
Direction du sport et de l'activité physique
Secrétariat au loisir et au sport

Monsieur Edmond Richard
Conseiller
Direction du sport et de l'activité physique
Secrétariat au loisir et au sport

Madame Geneviève Moisan
Conseillère
Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36704